

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 15

Au huitième alinéa du 1° du I de l'alinéa 1, après le mot :

« ou »

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.